



Conseil d'administration

311^e session, Genève, juin 2011

GB.311/Inf.2

POUR INFORMATION

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Partie I. Propositions approuvées entre mars et juin 2011	1
Secteur des principes et droits fondamentaux au travail	1
Travail des enfants	1
I/1. Visite technique pour examiner l'expérience brésilienne de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans le cadre du système de santé publique	1
Secteur de l'emploi.....	2
Compétences et employabilité	2
I/2. Troisième réunion technique régionale: La formation en cours d'emploi – Impact et mesures pratiques pour en améliorer la qualité	2
Secteur de la protection sociale	3
Migrations internationales.....	3
I/3. Programme de formation régional OSCE/OIM/OIT sur l'égalité entre hommes et femmes et les migrations de la main-d'œuvre	3
I/4. Quatrième Forum OIT-ASEAN sur les migrations de la main-d'œuvre indonésienne	4
Secteur du dialogue social.....	5
Activités pour les employeurs	5
I/5. Réunion sous-régionale sur les moteurs de la croissance économique et de la création d'emplois et le développement de l'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest.....	5

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

Activités pour les travailleurs.....	7
I/6. Réunion sous-régionale sur la liberté syndicale et les défis en matière d'unité auxquels est confronté le mouvement syndical	7
Administration et inspection du travail	8
I/7. Réunion sous-régionale sur l'inspection du travail: Améliorer les services de l'inspection publique aux niveaux des départements et des régions.....	8
I/8. Atelier de l'ARLAC sur le renforcement de la productivité en période de sortie de crise	9
I/9. Atelier de l'ARLAC sur l'administration du travail et le développement des petites et moyennes entreprises (PME)	10
I/10. Atelier de l'ARLAC sur les systèmes intégrés/standardisés d'inspection du travail et de sécurité et santé au travail.....	12
Partie II. Informations supplémentaires	13
Secteur de l'emploi.....	13
Compétences et employabilité	13
II/1. Réunion du Comité du programme et budget du CINTERFOR	13
II/2. 40 ^e réunion de la Commission technique du CINTERFOR	14
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	15

Partie I. Propositions approuvées entre mars et juin 2011

Secteur des principes et droits fondamentaux au travail

Travail des enfants

I/1. Visite technique pour examiner l'expérience brésilienne de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans le cadre du système de santé publique

Date proposée:	23-26 mai 2011
Lieu:	Brasilia, Brésil
Financement:	Gouvernement du Brésil (30 000 dollars E.-U.) Gouvernement des Etats-Unis (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Equateur, Paraguay
Composition des participants:	
a) représentants des gouvernements:	20 (cinq par pays)
b) représentant des employeurs:	1
c) représentant des travailleurs:	1
Objectifs de la visite technique	i) soutenir la mise en œuvre de l'initiative de coopération Sud-Sud adoptée par les gouvernements du Brésil, de la Bolivie, de l'Equateur et du Paraguay visant à éradiquer le travail des enfants grâce à l'échange de bonnes pratiques; ii) renforcer la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans la sous-région en y associant le système de santé publique selon l'exemple brésilien.
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Espagnol et portugais

Secteur de l'emploi

Compétences et employabilité

1/2. Troisième réunion technique régionale: La formation en cours d'emploi – Impact et mesures pratiques pour en améliorer la qualité

Date proposée:	22-24 août 2011
Lieu:	Quito, Equateur
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (19 600 dollars E.-U.) CTBO (23 600 dollars E.-U.) SECAP ² (50 000 dollars E.-U.) Etablissements de formation professionnelle (25 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Barbade, Brésil, Colombie, République dominicaine, Honduras, Uruguay
Composition des participants:	
a) représentants des gouvernements:	3
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectif de la réunion:	Mettre la dernière main au contenu du guide de formation sur l'évaluation et l'amélioration de la qualité des programmes de formation professionnelle
Experts invités:	Représentants des établissements de formation professionnelle Un consultant externe spécialiste des méthodes de facilitation et d'évaluation
Normes internationales du travail pertinentes et autres textes:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, Pacte mondial pour l'emploi, Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
Langues de travail:	Anglais, espagnol et portugais

² Service équatorien de formation professionnelle.

Secteur de la protection sociale

Migrations internationales

I/3. Programme de formation régional OSCE³/OIM⁴/OIT sur l'égalité entre hommes et femmes et les migrations de main-d'œuvre

Date proposée:	17-18 mai 2011
Lieu:	Vienne, Autriche
Financement:	OSCE (29 000 euros) DIDDH ⁵ (5 200 euros) OIM (1 600 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (1 600 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Grèce, Hongrie, Italie, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Turquie
Composition des participants:	
a) représentants des gouvernements:	23
b) représentants des employeurs:	23
c) représentants des travailleurs:	23
Objectifs de la réunion:	i) favoriser la sensibilisation au niveau décisionnel à l'importance d'inclure dans les politiques relatives aux migrations de main-d'œuvre des mesures qui ciblent spécifiquement les femmes; ii) construire une capacité institutionnelle plus forte grâce à la formation des fonctionnaires de l'administration publique et des partenaires sociaux.
Experts invités:	Organisation internationale pour les migrations (OIM)

³ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

⁴ Organisation internationale pour les migrations.

⁵ Bureau de l'OSCE pour des institutions démocratiques et les droits de l'homme.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

Spécialistes des migrations de main-d'œuvre

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997

Langue de travail:

Anglais

I/4. Quatrième forum OIT-ASEAN⁶ sur les migrations de la main-d'œuvre indonésienne

Date proposée:

11-12 juillet 2011

Lieu:

Bali, Indonésie

Financement:

Budget ordinaire de l'OIT (20 000 dollars E.-U.)

OIM⁷ (20 000 dollars E.-U.)

ONU-Femmes (10 000 dollars E.-U.)

TFAMW⁸ (10 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam

Composition des participants:

a) représentants des gouvernements: 18

b) représentants des employeurs: 9

c) représentants des travailleurs: 9

Objectifs du forum:

i) favoriser une meilleure compréhension des intérêts communs dans les mouvements transfrontières de main-d'œuvre en provenance, à destination et à l'intérieur de la région de l'ASEAN;

⁶ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

⁷ Organisation internationale pour les migrations.

⁸ Groupe de travail sur les travailleurs migrants de l'ASEAN.

	<ul style="list-style-type: none"> ii) promouvoir des formes de migration en bon ordre et traiter les problèmes qui y sont liés ainsi que les questions de politique générale grâce à l'échange des bonnes pratiques récentes; iii) promouvoir l'établissement de réseaux et l'échange régulier d'informations afin de renforcer la coopération bilatérale et multilatérale.
Experts invités:	Confédération des employeurs de l'ASEAN (ACE) Conseil des syndicats de l'ASEAN (ATUC)
Observateurs:	Organisation internationale pour les migrations (OIM) ONU-Femmes Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés Banque mondiale
Normes internationales du travail pertinentes et autres textes:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, Cadre multilatéral du BIT sur les migrations de la main-d'œuvre, Déclaration ASEAN sur la promotion et la protection des travailleurs migrants
Langue de travail:	Anglais

Secteur du dialogue social

Activités pour les employeurs

I/5. Réunion sous-régionale sur les moteurs de la croissance économique et de la création d'emplois et le développement de l'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest

Date proposée:	19-21 juillet 2011
Lieu:	Ouagadougou, Burkina Faso
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (80 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo
Composition des participants:	
Représentants des employeurs:	20
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none">i) fournir un forum aux organisations d'employeurs et aux femmes chefs d'entreprise pour qu'elles puissent mettre en commun leur expérience en vue de définir des stratégies de développement de l'entrepreneuriat féminin;ii) passer en revue les politiques et orientations stratégiques des communautés économiques sous-régionales, des partenaires pour le développement et des partenaires économiques en matière d'appui et de promotion de l'entrepreneuriat féminin;iii) étudier le rôle et la contribution des femmes chefs d'entreprise à l'expansion de l'économie verte et à la création d'emplois verts et durables.
Experts invités:	Deux consultants
Observateurs:	Confédération panafricaine des employeurs (CPE) Organisation internationale des employeurs (OIE) Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) Banque africaine de développement
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988
Langues de travail:	Anglais et français

Activités pour les travailleurs

I/6. Réunion sous-régionale sur la liberté syndicale et les défis en matière d'unité auxquels est confronté le mouvement syndical

Date proposée:	23-25 mai 2011
Lieu:	Lomé, Togo
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Burundi, République centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Tchad
Composition des participants:	
Représentants des travailleurs:	23
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) identifier les causes de l'affaiblissement du mouvement syndical dans les pays cibles; ii) parvenir à un accord sur les modalités et les moyens de remédier à cette situation; iii) établir des plans d'action nationaux pour promouvoir l'unité syndicale dans les pays africains francophones.
Experts invités:	<p>Un représentant de la CSI-Afrique⁹</p> <p>Un représentant de l'OUSA¹⁰</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981
Langue de travail:	Français

⁹ Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale.

¹⁰ Organisation de l'Unité syndicale africaine.

Administration et inspection du travail

I/7. Réunion sous-régionale sur l'inspection du travail: Améliorer les services de l'inspection publique aux niveaux des départements et des régions

Date proposée:	11-13 mai 2011
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (25 100 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Composition des participants:	
a) représentants des gouvernements:	21 (trois par pays)
b) représentants des employeurs:	2 (dont un local)
c) représentants des travailleurs:	2 (dont un local)
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) étudier l'expérience des pays participants en vue d'améliorer l'organisation et l'efficacité de l'inspection du travail aux niveaux des départements et des régions; ii) promouvoir le réseau ibéro-américain d'inspection du travail.
Experts invités:	<p>Sous-secrétaire de la <i>Fiscalización del Trabajo y de la Seguridad Social</i>, Argentine</p> <p>Président du Réseau ibéro-américain d'inspection du travail</p>
Normes internationales du travail pertinentes et autres textes:	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, recommandation (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, recommandation (n° 82) sur l'inspection du travail (mines et transports), 1947, et les conventions fondamentales de l'OIT ¹¹
Langue de travail:	Espagnol

¹¹ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

I/8. Atelier de l'ARLAC¹² sur le renforcement de la productivité en période de sortie de crise

Date proposée:	15-18 août 2011
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	CTBO (22 500 dollars E.-U.) ARLAC (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Ethiopie, Kenya, Malawi, Namibie, Nigéria, Seychelles, Swaziland, Zimbabwe
Composition des participants:	
a) représentants des gouvernements:	9
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectifs de l'atelier:	i) promouvoir l'amélioration de la productivité et maintenir l'Agenda du travail décent en période de sortie de crise; ii) examiner les méthodes et les techniques visant à renforcer la productivité; iii) étudier les liens entre la productivité, la négociation collective et les salaires; iv) examiner les effets du renforcement de la productivité sur la performance individuelle, organisationnelle et nationale.
Experts invités:	Un consultant international Un consultant régional
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948, convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, convention

¹² Centre régional africain d'administration du travail.

(n° 154) sur la négociation collective, 1981, convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, recommandation (n° 30) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928, recommandation (n° 44) du chômage, 1934, recommandation (n° 57) sur la formation professionnelle, 1939, recommandation (n° 60) sur l'apprentissage, 1939, recommandation (n° 61) sur les travailleurs migrants, 1939, recommandation (n° 83) sur le service de l'emploi, 1948, recommandation (n° 87) sur l'orientation professionnelle, 1949, recommandation (n° 89) sur les méthodes de fixation des salaires minima (agriculture), 1951, recommandation (n° 90) sur l'égalité de rémunération, 1951, recommandation (n° 119) sur la cessation de la relation de travail, 1963, recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, recommandation (n° 163) sur la négociation collective, 1981, recommandation (n° 166) sur le licenciement, 1982, recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984, recommandation (n° 176) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006

Langue de travail: Anglais

I/9. Atelier de l'ARLAC¹³ sur l'administration du travail et le développement des petites et moyennes entreprises (PME)

Date proposée: 5-9 septembre 2011

Lieu: Harare, Zimbabwe

Financement: CTBO (22 500 dollars E.-U.)
ARLAC (10 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Egypte, Ethiopie, Ghana, Kenya, Libéria, Nigéria, Ouganda, Soudan, Zimbabwe

Composition des participants:

a) représentants des gouvernements: 9

b) représentants des employeurs: 9

¹³ Centre régional africain d'administration du travail.

c) représentants des travailleurs:	9
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner le rôle de l'administration du travail dans le développement des PME; ii) expliquer l'approche standardisée adoptée par l'OIT du développement des PME et le rôle de ces entreprises dans la création d'emplois productifs et de travail décent; iii) étudier les défis auxquels sont confrontés les services d'inspection du travail dans leur travail avec les PME.
Experts invités:	<p>Un consultant international</p> <p>Un consultant régional</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	<p>Convention (n° 2) sur le chômage, 1919, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 117) sur la politique sociale (objectifs et normes de base), 1962, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, recommandation (n° 44) du chômage, 1934, recommandation (n° 57) sur la formation professionnelle, 1939, recommandation (n° 61) sur les travailleurs migrants, 1939, recommandation (n° 88) sur la formation professionnelle (adultes), 1950, recommandation (n° 90) sur l'égalité de rémunération, 1951, recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, recommandation (n° 125) sur les conditions d'emploi des adolescents (travaux souterrains), 1965, recommandation (n° 127) sur les coopératives (pays en voie de développement), 1966, recommandation (n° 158) sur l'administration du travail, 1978, recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984, recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002</p>
Langue de travail:	Anglais

**I/10. Atelier de l'ARLAC¹⁴ sur les systèmes
intégrés/standardisés d'inspection du travail
et de sécurité et santé au travail**

Date proposée:	4-7 octobre 2011
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	CTBO (22 500 dollars E.-U.) ARLAC (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Namibie, Seychelles, Swaziland, Zambie, Zimbabwe
Composition des participants:	
a) représentants des gouvernements:	9
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectifs de l'atelier:	i) examiner le rôle clé des inspections du travail dans la promotion des normes internationales du travail et dans un monde du travail en mutation; ii) promouvoir le Code global d'intégrité pour l'inspection du travail; iii) discuter les méthodes visant à assurer une organisation et une gestion efficaces et rationnelles des systèmes d'inspection du travail.
Experts invités:	Un consultant international Deux consultants régionaux
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 110) sur les plantations, 1958, convention (n° 117) sur la politique sociale (objectifs et normes de base), 1962, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 155) sur la sécurité et

¹⁴ Centre régional africain d'administration du travail.

la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985, convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, recommandation (n° 20) sur l'inspection du travail, 1923, recommandation (n° 24) sur les maladies professionnelles, 1925, recommandation (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, recommandation (n° 82) sur l'inspection du travail (mines et transports), 1947, recommandation (n° 92) sur la conciliation et l'arbitrage volontaires, 1951, recommandation (n° 95) sur la protection de la maternité, 1952, recommandation (n° 112) sur les services de médecine du travail, 1959, recommandation (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964, recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, recommandation (n° 133) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, recommandation (n° 164) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, recommandation (n° 171) sur les services de santé au travail, 1985

Langue de travail:

Anglais

Partie II. Informations supplémentaires

Secteur de l'emploi

Compétences et employabilité

II/1. Réunion du Comité du programme et budget du CINTERFOR¹⁵

Date originale:

10 octobre 2011

Nouvelle date:

4 octobre 2011

¹⁵ Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle.

II/2. 40^e réunion de la Commission technique du CINTERFOR

Date originale: 11-13 octobre 2011

Nouvelle date: 3-5 octobre 2011

Genève, le 7 juin 2011

Document soumis pour information

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
AFRIQUE 2011		
19-21 juillet	Réunion sous-régionale sur les moteurs de la croissance économique et de la création d'emplois et le développement de l'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest	Ouagadougou, Burkina Faso
15-18 août	Atelier de l'ARLAC sur le renforcement de la productivité en période de sortie de crise	Harare, Zimbabwe
5-9 septembre	Atelier de l'ARLAC sur l'administration du travail et le développement des petites et moyennes entreprises (PME)	Harare, Zimbabwe
4-7 octobre	Atelier de l'ARLAC sur les systèmes intégrés/standardisés d'inspection du travail et de sécurité et santé au travail	Harare, Zimbabwe
ASIE ET PACIFIQUE 2011		
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES 2011		
27 juin - 1 ^{er} juillet	Troisième Académie des Caraïbes pour la gestion des organisations d'employeurs (CAMEO III): Programme sous-régional de renforcement des capacités pour les organisations nationales d'employeurs des Caraïbes	Bridgetown, Barbade
4 octobre	Réunion du Comité du programme et budget du CINTERFOR ¹	Panama, Panama
3-5 octobre	40 ^e réunion de la Commission technique du CINTERFOR	Panama, Panama

¹ Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle.